ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CSG et CRDS

Question écrite n° 49838

Texte de la question

M. Arnaud Lepercq attire l'attention de M. le ministre de l'economie et des finances sur la situation des personnes dont les seuls revenus ne sont constitues que de faibles revenus de capitaux mobiliers. ces personnes, non imposables sur le revenu, sont contraintes de recourir a des assurances personnelles onereuses pour leur couverture sociale. Il souhaiterait savoir si le Gouvernement n'envisagerait pas pour ces personnes une exoneration ou un abattement de la CSG et de la CRDS.

Données clés

Auteur : M. Lepercq Arnaud
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 49838
Rubrique : Securite sociale
Ministère interrogé : économie et finances
Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1473